


TROUSSE du LOCATAIRE



oulin seigneurial
de Pointe-du-Lac

11 930, Notre-Dame Ouest, Trois-Rivières (QC) G9B 6X1
819-377-1396 | communication@moulin-pointedulac.com
www.moulin-pointedulac.com |  [Récits qui font jaser](#)

Mise à jour : novembre 2017

ÇA COULE DE SOURCE...



Vous cherchez un site enchanteur pour célébrer un évènement de tout genre ?
Le Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac est l'endroit rêvé pour votre réception.

Construit vers 1765, le site est un des plus beaux bijoux d'architecture rurale du Québec. Ce lieu, qui a su préserver le charme et l'ambiance chaleureuse de l'époque, vous fera vivre des moments inoubliables.

Votre réservation profite de l'exclusivité des lieux ainsi que d'une large plage horaire. Le Moulin de Pointe-du-Lac vous offre un choix de trois salles de réception pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes et vous propose un éventail de services à la carte.

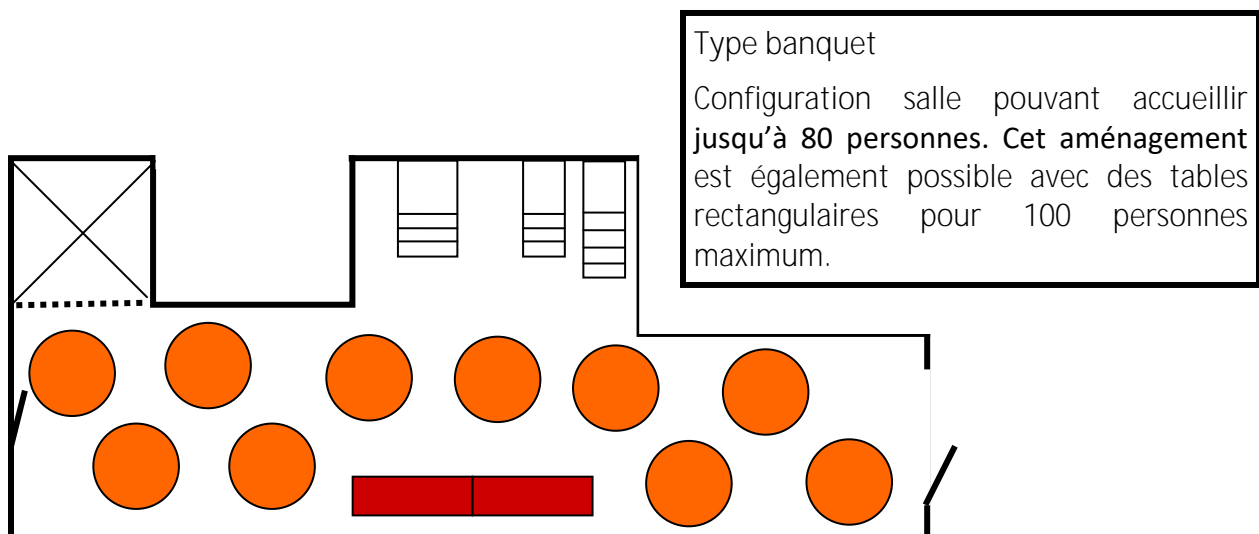
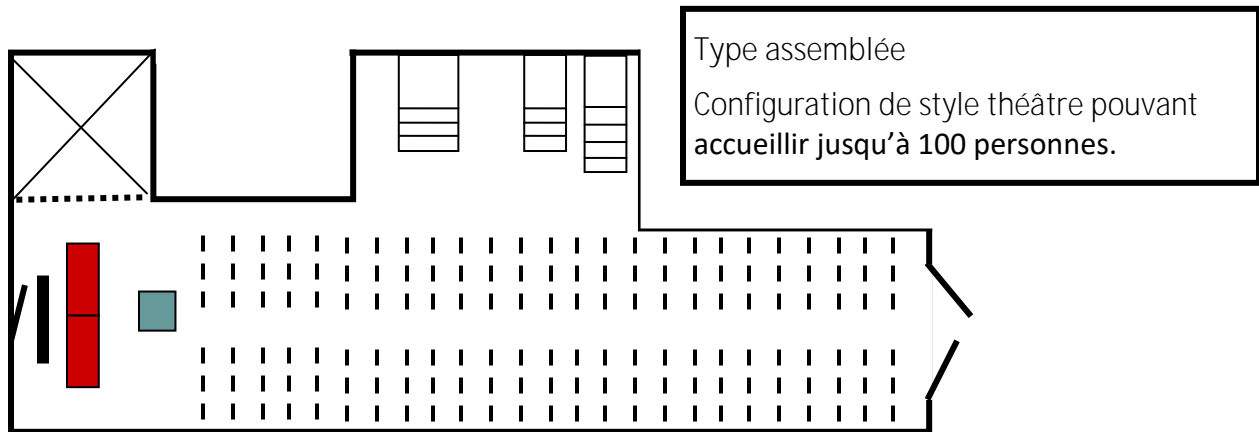
Idéalement situé, le Moulin est localisé à l'ouest de Trois-Rivières, accessible par le Chemin du Roy ou par l'Autoroute 40.

LA SCIERIE *DESJARDINS*



La scierie *Desjardins*, entièrement construite en bois, vous accueille dans un bâtiment historique datant des années 1940. Cette salle, au décor d'une authentique scierie de village, peut accueillir jusqu'à 100 personnes et vous offre l'accès à la terrasse extérieure. Disponible de mai à octobre.

CONFIGURATIONS POSSIBLES



SALLE LÉO-ARBOUR

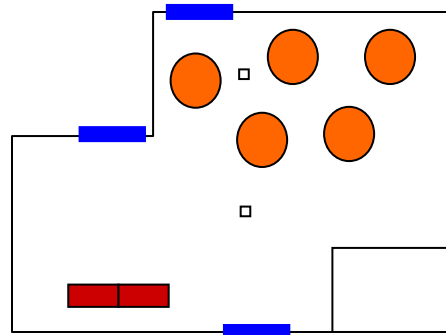


Située au dernier étage du moulin à farine, la salle Léo-Arbour vous offre un décor au cachet unique avec ses **planchers d'origine en bois**, ses **murs de pierre et de brique**. Cette salle peut **recevoir jusqu'à 96 convives**.

CONFIGURATIONS POSSIBLES

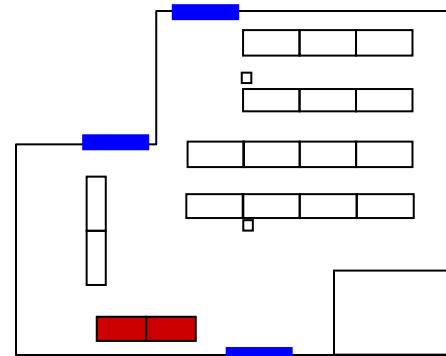
Type réception intime

Configuration de style salle de réception intime pour les petits groupes. Cette configuration peut accueillir une quarantaine de personnes.



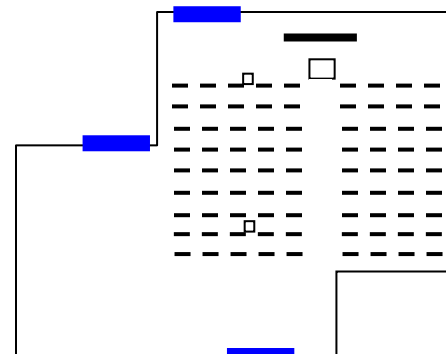
Type réception élargie

Configuration de style salle de réception pour les grands groupes. Cette **configuration peut accueillir jusqu'à 96 personnes**.



Type assemblée

Configuration de style théâtre pouvant **accueillir jusqu'à 80 personnes**.



LISTE DES PRIX 2018

TARIFICATION	COÛT
Tarif de base (4 heures) du 15 mars au 15 décembre	300,00 \$
Mariage—Tarif de base (4heures) du 15 mars au 15 décembre	500,00 \$
Heures additionnelles, d'installation et/ou de démontage	25,00 \$
Heures additionnelles après 2h00 du matin	100,00 \$
ÉQUIPEMENTS	COÛT
Tables rondes (8 chaises)	10,00 \$/ensemble
Tables rectangulaires (6 chaises)	8,00 \$/ensemble
Tables de service (3 tables)	Inclus
Autres tables	5,00 \$
Sonorisation (redevances en droits d'auteur envers la SOCAN)	25 \$ / musique (23,64 + 1,36 de frais de service) 50 \$ / danse (47,29 + 2,71\$ frais de service)
Écran et projecteur (selon disponibilité)	30,00 \$
Aménagement extérieur	50,00 \$
Cafetière (36 tasses ou 100 tasses) et bouilloire	Inclus
Chaises	1\$ / chaise
SERVICES LORS DE LOCATION	COÛT
Animation : visite guidée costumée, visite éclair, chasse aux trésors, ateliers, quiz, etc.	2,50 \$ / activité / pers.
CAPACITÉ DES SALLES (PEUT VARIER SELON LA DISPOSITION DE LA SALLE)	NOMBRES DE PERSONNES
Scierie <i>Desjardins</i>	Jusqu'à 100 personnes
Léo-Arbour	Jusqu'à 96 personnes
TARIF CORPORATIF	COÛT
Salle au choix (équipement inclus) <i>** Seulement pour des besoins professionnels**</i>	200,00 \$ / demi-journée (4h) 25 \$/h additionnelle 300,00 \$ / journée (8h) 25 \$/h additionnelle
TARIF OBNL	COÛT
Salle au choix (équipement inclus)	150,00 \$ / jour (8h) du lundi au vendredi entre 10h et 17h Tarif corporatif appliqué sur soir et fin de semaine. 25 \$/h additionnelle

Deux autres salles peuvent être disponibles dans le logis du meunier, sur demande et hors saison seulement, de la fin d'octobre à la mi-mai.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Afin de vous aider dans la planification de votre événement, voici quelques ressources supplémentaires.

TRAITEURS

Les traiteurs suivants sont habitués au lieu historique et font régulièrement des repas pour **tout type d'occasion**. Nous vous demandons donc de choisir l'un de ces traiteurs pour une parfaite collaboration.

- Le Rouge Vin, 819-376-7774, www.lerougevin.com
- Le Buck Traiteur, 819-692-6258, www.lebucktraiteur.com
- Le Poivre Noir, 819-378-5772, www.poivrenoir.com
- Le Sacristain, 819-694-1344, www.lesacristain.ca
- Dany Willard, chef traiteur, 819-979-1660, www.danywillard.com
- Réceptions Pépin, 819-373-5567, www.receptionspepin.com
- Traiteur À la Fine Pointe, Le Castel des Prés, 819-375-4921 p.3, www.casteldespres.com
- Boulangerie Guay, 819-377-1010, www.boulangerieguay.ca

DÉCORATION

- **Conception d'événement Gilles Gauthier, 819-374-3076, <https://fr-ca.facebook.com/pages/Gilles-Gauthier-conception-d%C3%A9v%C3%A9nements/297805433659348>**
- Thalie Décor Champêtre, 819-378-7575, www.thaliedecor.com
- Événement Saphir, 819-384-8449, www.evenementsaphir.com
- **L'événement, 819-373-4513, www.levenement.ca**
- Mlle Vintage, 819-701-7152, www.mllevintage.com
- Aux Mille et Une Fêtes, 819-371-1168, www.1001fetes.ca
- Le Groupe Décoralium, 819-376-4676, www.decoralium.com
- Fétaly, 819-697-3249, www.fetaly.com
- Bleu créateur événementiel, 819-701-8115, www.bleucreateur.ca

PHOTOGRAPHES

- Filisofik Studio, 819-995-3257, www.filisofik.com
- Alogna Studio, 819-448-9132, www.fredericalogna.com
- Parenteau Photo, 819-384-3552, www.parenteauphoto.com
- Michel Feugas, 819-244-1742, mfphotographie.com
- Éric Massicotte, 819-384-1297, www.ericmassicotte.com
- Nathalie Houle, 819-944-5774, www.nathaliehoulephotographe.com
- Maryline Tremblay, 819-668-7449, www.marylinetremblay.com
- Sara Megan, 819-321-7396, www.saramegan.com

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

ANIMATION

- Académie des Ripailleurs, 418-362-2887, www.academiedesripailleurs.com
- Personare : Jean-Philippe Marcotte, 819-609-5776, www.personare.ca
- SEMM, 819-690-3730, www.semm.ca

CÉLÉBRANTS

- FSEV, 819-375-0178, www.fsev.ca

HÉBERGEMENT

Voici une liste de possibilités d'hébergement à moins de 10 minutes du Moulin seigneurial.

Auberges et chalets:

- Auberge du Lac St-Pierre, 819-377-5971, www.aubergelacst-pierre.com
- Club Multi-Voile location de chalets, 819-377-5454, www.multivoile.com
- Plein air Ville-Joie, 819-377-3987, www.ville-joie.com
- Gîte Soleil Levant, 819-377-1571, www.gitesoleillevant.com

Camping et VR :

- Domaine Coral, 819-377-0666, www.domainelecoral.com
- Piscine à vagues H2O, 819-377-5469, www.campingh2o.com

RACCOMPAGNEMENT

- Taxi Pointe-du-Lac, 819-377-7770
- Taxis Coop de la Mauricie, 819-378-5444, www.taxiscoopmauricie.com
- TZ Mauricie, 819-384-6911, www.tz-mauricie.com

DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

- Régie des alcools, des courses et des jeux, 1-800-363-0320, www.racj.gouv.qc.ca

CONSIGNES

Pour vous aider à bien planifier votre événement au Moulin seigneurial, voici quelques consignes à respecter, autant par vos invités, fournisseurs que par vous-même. Nous vous serions grés de transmettre ces diverses consignes aux parties concernées.

TRAITEUR EXTERNE

- **Un réfrigérateur et un espace d'entrepôt sont mis à votre disposition ainsi qu'à celle du locataire au rez-de-chaussée du Moulin. En aucun cas vous ne pourrez utiliser les réfrigérateurs de l'aire d'accueil, ceux-ci sont réservés exclusivement aux activités du Moulin seigneurial.**
- **L'aire d'accueil et de cuisine peut être accessible sur demande, en-dehors des heures d'ouverture du site historique, soit après 17h en mai, juin, septembre et octobre, et après 18h en juillet et août.** Hors-saison, de la fin octobre à la fin mai elle vous est accessible sans restrictions.
- Le respect et la courtoisie envers le personnel du Moulin est de mise. Les employés du Moulin ne sont nullement tenus à agir comme vos employés.
- **Pour faciliter votre installation, il est possible d'ouvrir les barrières derrière le Moulin ainsi que les autres portes. Présentez-vous à l'accueil afin d'en faire la demande.**
- Vous devez aviser votre client de tout changement au niveau de vos besoins (par exemple: ajout **de matériel, utilisation d'une salle supplémentaire, heures de préparation supplémentaires, etc.**). Tout changement effectué sera directement chargé au locataire.
- Une salle vous a été attribuée en concordance avec le plan de votre client. Tout changement doit être approuvé par ce dernier et le Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac.

DÉCORATEUR

- Il est formellement interdit de brocher ou de clouer à même le bois des murs, des poutres, des moulures, etc.
- **L'utilisation de confettis, de pétard, de feu d'artifice et de flamme vive est strictement interdite.** Des bougies rechargeables et deux types de bougeoirs sont disponibles pour location.

ANIMATEUR

- Respecter le couvre-feu concernant le bruit établi à 11h00 PM pour l'extérieur, et 1h00 AM pour l'intérieur. **Le départ doit s'effectuer au plus tard à 2h00 AM.**

INVITÉS

- **Stationnement disponible dans l'air d'asphalte et de gravelle derrière le gymnase des Frères de l'Instruction Chrétienne (501, rue des Frères Enseignants). De ce stationnement, vous avez directement accès aux terrains du Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac. Merci de ne pas stationner sur le gazon en bordure de la rue Notre-Dame ouest, ni dans le stationnement de l'organisme Domrémy et de conserver le stationnement à l'avant du Moulin pour les gens à mobilité réduite et les visiteurs de passage.**
- Il est interdit de lancer des confettis, des fleurs ou du riz.
- **Le départ devra s'effectuer au plus tard à 2h00 AM.**

EXEMPLE DES CLAUSES ET TERMES DU CONTRAT DE LOCATION :

La CORPORATION s'engage à :

- Disposer la salle selon le plan convenu, fournir les équipements requis et offrir les services décrits dans le présent contrat.
- Assurer les services d'un employé sur place pendant toute la durée de la location.
- Assurer la sécurité des lieux et le bon état des équipements.
- Conserver tout item oublié sur place suite à la location pour une période de 30 jours suivant la date de la location. Après ce délai, la CORPORATION en disposera à sa convenance.
- Dans le cas d'un mariage, la CORPORATION permet aux célébrants d'afficher, à un endroit prévu à cette fin, l'avis de publication des bans. La CORPORATION n'assume toutefois pas la responsabilité quant au maintien de cet affichage, puisque selon la Loi, le célébrant en est responsable.

Le LOCATAIRE s'engage à :

- Verser un dépôt de 300 \$ pour les réservations régulières et 500 \$ pour les réservations de mariage au moment de la signature du contrat. Ce dépôt est non remboursable en cas d'annulation de la part du LOCATAIRE après le 1^{er} avril de l'année de la location.
- Effectuer des modifications ou des changements au présent contrat jusqu'à concurrence de deux jours ouvrables avant la journée de la location. Le paiement de la totalité de la facture estimée vous est requis à cette échéance.
- Acquitter le solde des frais supplémentaires de location dans les 30 jours suivants la réception de la facture finale. Une charge mensuelle de 1,5% s'ajoute au solde dû après ce délai.
- S'assurer que les utilisateurs respectent les équipements, les bâtiments et le terrain. Des frais seront réclamés au LOCATAIRE en cas de dommage causé volontairement ou par négligence.
- Rapporter tout bris à l'employé sur place.
- Faire respecter l'interdiction formelle de brocher, clouer ou coller les décorations. Celles-ci doivent être autoportantes.
- Faire respecter l'interdiction de fumer à l'intérieur des bâtiments et l'interdiction d'allumer des feux de joie, des feux d'artifice ou des pétards. Aucune flamme vive n'est acceptée à l'intérieur. Des bougies rechargeables sont disponibles pour location.
- Faire respecter l'interdiction formelle d'utiliser des confettis, du riz ou des pétales de fleurs.
- Faire respecter l'interdiction formelle de faire entrer des animaux dans les bâtiments.
- Respecter le couvre-feu concernant le bruit établi à 11h00 PM pour l'extérieur, et 1h00 AM pour l'intérieur. Le départ s'effectuera au plus tard à 2h00 AM, avec tout le matériel n'appartenant pas à la CORPORATION.
- Utiliser l'aire de stationnement, sauf pour les véhicules désignés. Donner la consigne aux invités de se stationner dans le stationnement derrière le gymnase des Frères de l'Instruction chrétienne. Un plan sera fourni par la CORPORATION au LOCATAIRE.
- Utiliser le service d'un traiteur référé dans la trousse locataire de la CORPORATION.
- Prendre entente avec la personne ressource de la CORPORATION pour tout besoin non spécifié dans le présent contrat dans les meilleurs délais possibles.
- Informer ses fournisseurs, impliqués dans l'organisation de son événement, des consignes qui leurs sont propres. (Voir la trousse du locataire pour les consignes.)
- Se procurer les autorisations requises à son événement - Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour un permis d'alcool, SOCAN pour la diffusion de musique - et d'en acquitter les frais exigés.
- Dans le cas où l'évènement susciterait une couverture médiatique, mentionner le lieu *Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac* dans toutes les communications.
- Dans le cas d'un mariage, faire parvenir dans les délais prescrits l'avis de publication des bans par courrier recommandé.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Le présent contrat ne saura être valide et exécutoire tant qu'il n'aura pas été signé par les deux parties. Tout changement au présent contrat requiert les initiales des deux parties.
- Par souci pour l'environnement, lors d'un repas, le LOCATAIRE est encouragé à utiliser de la vaisselle réutilisable et à effectuer toute action permettant de réduire la quantité de déchets produits.
- Les salles sont d'abord et avant tout des salles d'exposition, pour cette raison, des visiteurs peuvent circuler durant les heures d'ouverture du site, soit de 10h00 à 18h00, en juillet et août; et de 10h à 17h en mai, juin, septembre et octobre. Également, en raison de leur vocation, les terrains du Moulin seigneurial sont accessibles en tout temps au public.
- Pendant la période d'ouverture du site, de la fin mai à la fin d'octobre, l'installation peut s'effectuer la veille s'il n'y a pas d'autre location entre 16h et 18h pour juillet et août et entre 15h et 17h pour mai, juin, septembre et octobre. Les employés installeront l'équipement dans l'heure précédent l'installation du LOCATAIRE. Des heures additionnelles seront chargées pour l'installation la veille et le jour même de l'évènement.
- Un réfrigérateur et un espace d'entrepôt sont mis à la disposition du LOCATAIRE au rez-de-chaussée du Moulin. En aucun cas le LOCATAIRE et ses fournisseurs ne pourront utiliser les réfrigérateurs de l'aire d'accueil au rez-de-chaussée du logis. Ces derniers sont réservés exclusivement aux activités de la CORPORATION.
- L'aire d'accueil et de cuisine peuvent être accessibles sur demande, en-dehors des heures d'ouverture du site historique, soit après 17h en mai, juin, septembre et octobre, et après 18h en juillet et août. Hors-saison, de la mi-octobre à la mi-mai elles vous sont accessibles sans restrictions.
- Les prix pour la location de salle et d'équipements sont sujets à changement.

PLAN D'ACCÈS AU STATIONNEMENT

Stationnement disponible à l'arrière du gymnase des Frères de l'Instruction Chrétienne dans l'aire d'asphalte et de gravelle (501, rue des Frères Enseignants). De ce stationnement, vous avez directement accès aux terrains du Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac.

PRIÈRE DE NE PAS STATIONNER AU *CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCES DOMRÉMY* SITUÉ AU 11931, RUE NOTRE-DAME OUEST (VOISIN AVANT DU MOULIN SEIGNEURIAL DE POINTE-DU-LAC).

